

FORMATION D.U. - E.R.P.

Document Unique et Évaluation des Risques Professionnel

Réalisation de votre document unique en option

14 h de formation

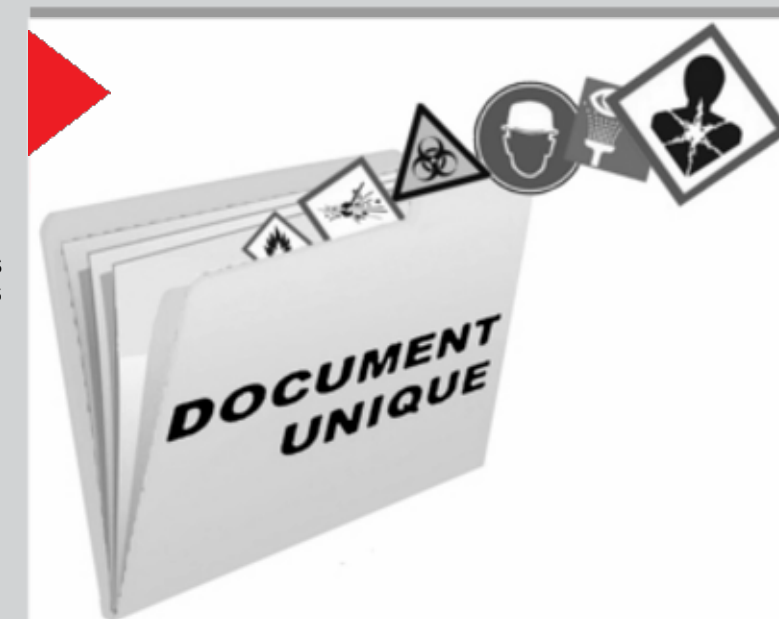


RESUMÉ :

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Identifier les ressources internes et externes de la prévention des risques en santé et sécurité au travail...
- Comprendre les mécanismes des Accidents du Travail & des Maladies Professionnelles
- Le Document Unique
- Méthode d'évaluation des risques

PUBLIC CONCERNÉS :

Responsable et animateur santé-sécurité, Préventeur, Responsable hygiène et sécurité, directeur de site.
Membre du CHSC, manager.
Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.



O B L I G A T I O N S REGLEMENTAIRES :

Article R. 4121-1 du code du travail :
«L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.
Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.»

La rédaction du document unique est obligatoire depuis le 5 novembre 2001.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Au terme de la formation, le participant sera capable :
Mener à bien l'évaluation des risques dans l'entreprise. Pour cela, il faudra qu'ils comprennent le phénomène accidentel et qu'ils soient en mesure :
D'identifier les différentes situations dangereuses présentes dans l'entreprise,
D'évaluer les risques et réaliser une cotation et une hiérarchisation à l'aide d'une méthode,
D'élaborer un plan d'action
De définir et mettre en œuvre une démarche de management de la prévention



APPROCHE PEDAGOGIQUE :

Chaque situation théorique est illustrée par des La formation-Evaluation des risques et Document unique s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences.
En ce sens, le stagiaire sera amené à développer ses compétences de façon itérative.
L'efficacité de cette action reposera par conséquent sur une coordination et une gestion rigoureuses de ce parcours qui associe le stagiaire, le personnel de l'entreprise, le responsable de l'entreprise.
La formation est essentiellement active avec une alternance de présentations théoriques, de démonstrations pratiques.